



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20231206-2023_74_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

Date de la convocation

27 novembre 2023

A 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Emmanuelle AZARD a donné procuration à Christina BRONDOLIN
Gérard BERAUDIER a donné procuration à Nadine POURCIN
Hélène JANE a donné procuration à Zoulikha LAMALAM
Philippe PIGNET a donné procuration à Bruno LAQUAY
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN
Victor RAVAZZA a donné procuration à Paula EIDENWEIL
Marie DUCHER a donné procuration à Dimitri FARRO
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN

Absente sans procuration : Mauricette AGIER

Secrétaires de séance : Laurent LACROIX et Françoise CHEROUTE

Objet de la délibération : Décision modificative n°2 – Budget principal de la commune.

2023_74_SG

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;
Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 2023-24-SG du 05 avril 2023 portant sur l'adoption du Budget primitif 2023 ;
Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 novembre 2023 ;

Considérant qu'un ajustement budgétaire doit être apporté relatif à la hausse des produits alimentaires, et de certaines dépenses sous évaluées ;

Considérant, qu'une provision pour créances douteuses à hauteur de 6,5% des restes à recouvrer doit être inscrite pour 2023,

Considérant qu'il convient d'ajuster les recettes liées à la cession de véhicules et à la valorisation des montants restitués par la CLETC pour les compétences rendues (DECLI et Parcs & Stationnement) par la Métropole Aix Marseille Provence,

FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses réelles			Dépenses réelles		
Chap. 011	Charges à caractère général	47 000,00 €	Chap.020	Dépenses imprévues d'investissement	
Chap. 012	Frais de personnel		Chap. 20	Immobilisations incorporelles	
Chap. 014	Atténuations de produits		Chap. 21	Immobilisations corporelles	- 66 444,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	25 400,00 €	Chap.23	Immobilisations en cours	
Chap.67	Charges exceptionnelles	9 200,00 €			
Chap.68		6 035,00 €			
Dépenses d'ordre			Dépenses d'ordre		
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre section		Chap. 041	Opérations patrimoniales	
Chap. 023	Virement à la section investissement	- 74 944,00 €	Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
TOTAL		12 691,00 €	TOTAL		-66 444,00 €
Recettes réelles			Recettes réelles		
Chap. 70	Produits des services et du domaine		Chap. 024	Produit de cession d'immobilisation	8 500,00 €
Chap. 73	Impôts et taxes	12 691,00 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	
Chap. 77	Produits exceptionnels			*1068	
				*10226	
Chap. 013	Atténuations de charges		Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	
002	Résultat reporté		001	Solde d'exécution	
Recettes d'ordre			Recettes d'ordre		
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre section		Chap. 021	Virement de la section de fonction.	-74 944,00 €
			Chap.041	Opérations patrimoniales	
			Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
TOTAL		12 691,00 €	TOTAL		-66 444,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité de ses membres,

Approuve la Décision Modificative n°2 du Budget principal 2023 telle que présentée ci-dessus, jointe en annexe et qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	12 691 €	12 691 €
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
	-66 644 €	-66 644 €

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

